



## PORT DU MASQUE

Conformément aux consignes émises par le Gouvernement du Québec le 13 juillet dernier, le port du masque est désormais obligatoire depuis le 18 juillet. Le masque doit être porté lors de tous les déplacements à l'intérieur. Il peut être retiré dans l'espace personnel identifié.

Cette consigne s'applique à tous les karatékas de 12 ans et plus.

Vous devrez donc porter un masque lors des arrivées, des sorties, des déplacements et dans les espaces communs où la distanciation n'est pas possible.

### ARRIVÉE AU DOJO - RÈGLE À APPLIQUER :

1. Dès l'arrivée : le port du masque est obligatoire avant de rentrer dans le Dojo.
2. Vestiaires : le masque se porte en tout temps à l'intérieur.
3. Espace personnel : Vous devez garder votre masque jusqu'à ce que vous ayez atteint votre espace personnel désigné par un professeur et que tout votre matériel soit installé.
4. Déplacement ou sortie de votre espace personnel : remettre votre masque avant de vous déplacer.
5. Fin du cours : remettre votre masque avant de quitter votre espace personnel et de vous diriger vers la sortie.
6. Refus de porter un masque : tel qu'exigé par les autorités, le membre ne pourra pas avoir accès au Dojo.
7. Il est aussi recommandé de ne pas entrer en contact directement avec d'autres personnes (autant au réchauffement que dans le cours).
8. Les saluts traditionnels de début et fin de cours sont permis debout ou en Seiza et les lignes doivent être formées de manière à laisser l'espace d'une personne entre chacune (donc plus de contact des genoux).

### Rappel de certaines consignes déjà en vigueur :

1. Restez à la maison si vous, ou une personne de votre entourage, présentez des symptômes de toux et de fièvre.
2. Respectez la distanciation physique de 2 mètres entre vous et les autres élèves ainsi qu'avec les professeurs.
3. Apportez une bouteille d'eau puisque vous ne pouvez pas utiliser l'abreuvoir.

Votre santé et votre sécurité est importante pour nous. Ces mesures d'hygiène sont mises en place pour assurer à chacun que la pratique du Yoseishin Nippon Karate Do soit sécuritaire. Nous nous engageons à respecter ces directives pour votre bien et nous exigeons que vous fassiez de même. Dans le cas où une directive plus restrictive que celle mentionnée ci-haut par le propriétaire de votre local ou encore par le gouvernement, s.v.p. appliquez ces nouvelles directives à la lettre.

Soyez sans crainte, nous sommes continuellement aux aguets concernant les recommandations et changements dans les directives émises. Un nouveau plan de déconfinement vous sera transmis le cas échéant.

Kyoshi Louise Chevalier  
Directrice technique YNKD